

LES MÉMOS

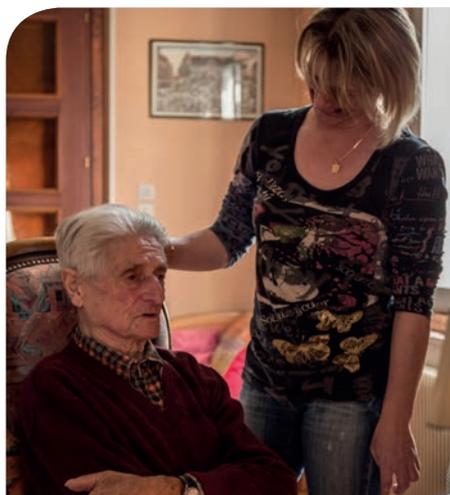
DE LA CNSA

Numéro 34 - Juin 2018

En savoir plus : www.cnsa.fr

L'appui au réseau des équipes médico-sociales en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie des conseils départementaux

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à la suite de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, apporte un appui technique à un nouveau réseau, celui des équipes médico-sociales (EMS) en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) des conseils départementaux. À titre indicatif, le réseau des EMS APA compte près de 1 950 professionnels, et environ 757 000 personnes bénéficient de l'APA.



La création du réseau des « EMS APA »

La loi ASV a confié à la CNSA la mission d'assurer un rôle d'expertise technique et de proposition pour un référentiel national qui évalue la perte d'autonomie ainsi que la situation et les besoins des proches aidants.

Pour élaborer ce cadre de référence destiné aux EMS APA, qui doit contribuer à harmoniser leurs pratiques, la CNSA a fait le choix d'un travail de co-construction auquel 46 départements ont participé.

Ce travail collaboratif a abouti à la parution, par arrêté du 5 décembre 2016, d'un référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées et de ses proches aidants.

En complément, la CNSA a rédigé un guide d'utilisation pour faciliter son appropriation et a proposé un outil de recueil de l'information pour son utilisation, le support d'évaluation multidimensionnelle.

Au-delà de la création d'un référentiel et d'outils professionnels, ces travaux ont permis l'émergence d'un nouveau réseau de la CNSA, celui des EMS APA.



La consolidation du réseau des « EMS APA »

La loi ASV a également donné pour mission à la CNSA d'assurer un échange d'expériences et d'informations entre les services des départements chargés de l'APA, de diffuser les bonnes pratiques d'évaluation individuelle des besoins, d'élaboration des plans d'aide et de gestion des prestations et de veiller à l'équité du traitement des demandes d'aide à l'autonomie.

L'appui au réseau des équipes médico-sociales en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie des conseils départementaux

Les rencontres nationales

Dans le cadre de sa mission, la CNSA organise des rencontres nationales pour le réseau des EMS APA. Ces rencontres sont l'occasion d'apporter des précisions juridiques, de favoriser les échanges, de partager et/ou de valoriser des actions départementales. Lorsqu'elles prennent la forme d'ateliers, ces rencontres permettent aussi de coconstruire des outils de travail ou d'aide à la décision.

Dès lors, dans la continuité des travaux sur le référentiel et compte tenu de l'impact de la loi ASV sur les pratiques professionnelles, le premier appui de la CNSA au réseau des EMS APA a porté sur l'évaluation multidimensionnelle. Les rencontres de 2017 ont porté plus particulièrement sur les aides techniques, les proches aidants, les cartes mobilité inclusion (CMI) ainsi que sur le partage d'informations de santé à caractère personnel. Ces rencontres ont réuni 242 professionnels.

En 2018, la CNSA renforce son appui au réseau afin que les professionnels des EMS APA s'approprient pleinement le référentiel d'évaluation multidimensionnelle et que l'équité de traitement des personnes âgées soit renforcée sur le territoire.

À partir des besoins exprimés par les départements, la CNSA a priorisé trois chantiers :

- l'harmonisation et la mise en œuvre du plan d'aide APA ;
- la reconnaissance mutuelle des groupes iso-ressources (GIR), en lien avec l'interrégime ;
- l'informatisation du référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées avec l'appui de l'ASIP Santé.

Les outils d'informations

Pour venir en appui au réseau des EMS APA, la CNSA recourt également à deux outils d'informations : **l'extranet des EMS APA** et la **lettre Infos Réseau Départements** :

- **l'extranet des EMS APA** est un espace collaboratif permettant le partage de documents, d'outils et d'informations. Il compte actuellement 250 inscrits ;
- la **lettre Infos Réseau Départements** est publiée mensuellement et diffusée auprès de 700 professionnels environ. Elle met à disposition des EMS APA de l'information :
 - sur l'animation du réseau (date des rencontres, actions en cours...),
 - d'ordre opérationnel (questions-réponses juridiques, partage des supports issus des rencontres nationales...).



© Jean-Marie Heidinger, pour la CNSA.

Une formation à l'évaluation multidimensionnelle pour les EMS APA des départements

Dans le cadre du partenariat de la CNSA avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Caisse et l'Institut national spécialisé d'études territoriales (INSET) d'Angers ont élaboré une formation portant sur l'évaluation multidimensionnelle et destinée aux EMS APA.

Construite avec des départements et un réseau de formateurs, la formation vise à accompagner les évolutions de pratiques des EMS APA et s'articule autour de quatre objectifs :

- s'approprier collectivement la démarche et le référentiel d'évaluation multidimensionnelle ;
- construire une pratique partagée de l'évaluation tenant compte de ses différentes dimensions ;
- partager les pratiques et expériences dans la réalisation de cette évaluation ;
- se situer dans sa pratique professionnelle et dans un contexte départemental.

Proposée depuis septembre 2017 par le CNFPT aux départements, cette formation vient compléter l'appui proposé par la CNSA au réseau des EMS APA.